

LE REVENU NATIONAL

LES COMMANDES DE FORMULES DU MINISTÈRE

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, avec votre permission je pourrais peut-être répondre, tel que promis, à la question que m'a posée la semaine dernière l'honorable député de York-Simcoe. Je me suis renseigné et l'on m'a dit que mon ministère n'obtient pas ses formules du secteur privé mais du ministère des Approvisionnements et Services.

* * *

LES BREVETS

LE RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES BREVETS ET D'EXPLOITATION LIMITÉE—DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question à poser au président du Conseil du Trésor. Compte-t-il soumettre le rapport annuel de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, une société de la Couronne, au comité compétent? Si oui, pourrait-il le faire avant le 15 juin et à quel comité le soumettra-t-il?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense que le comité compétent est le comité des prévisions budgétaires en général; cependant, je m'en assurerai auprès du leader à la Chambre.

* * *

LE LOGEMENT

LE MORATOIRE RELATIF AUX LOYERS DE LA «METRO TORONTO HOUSING COMPANY»—DEMANDE DE PROLONGATION

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que le moratoire initial de 60 jours relatif aux augmentations de loyers des logements pour personnes âgées exploités par la Metro Toronto Housing Company expirera demain, le ministre nous dira-t-il quelles mesures ont été prises pour prolonger ce moratoire jusqu'en mars 1974 comme il l'avait initialement demandé? Pourrait-il aussi assurer la Chambre qu'on ne donnera pas suite aux augmentations projetées?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les logements subventionnés par la SCHL, la Chambre sait que nous avons imposé un blocage des loyers. Au sujet de ce cas particulier, les fonctionnaires de mon ministère m'ont donné une réponse que je ne trouve pas satisfaisante et je leur téléphonerai soit ce soir soit demain matin pour savoir ce qu'il en est.

M. Grier: Vu que le ministre a informé la Chambre le 15 mars que des représentants officiels de la Société centrale d'hypothèques et de logement entameraient des pourparlers avec la Metro Toronto Housing Company, afin de

Questions orales

mettre au point les détails du moratoire, peut-il nous dire maintenant si ces discussions ont effectivement eu lieu?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je crois que ces discussions ont eu lieu, mais je ne suis pas entièrement satisfait de leurs résultats en ce qui concerne la protection des citoyens âgés de ce bâtiment, et je voudrais changer ce qui a été suggéré jusqu'ici.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DES DEUX CANADIENNES AUX CHUTES VICTORIA—ON DEMANDE QUE LA RHODÉSIE DONNE SA VERSION DE L'INCIDENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre déposait à la Chambre, il y a quelques minutes, copie d'une lettre personnelle du ministre des Affaires extérieures de la Zambie sur le double meurtre de deux Canadiennes, il y a environ un mois, en Zambie.

A la page 2 de cette lettre, on peut lire, et je cite:

La responsabilité de la mort de ces personnes doit être franchement imputée au régime rebelle de Salisbury . . .

Plus loin, on peut lire ce qui suit:

La nouvelle nous a aussi profondément choqués en Zambie.

Ma question est donc la suivante:

A la suite de cette déclaration totalement irresponsable et infantine de la part du gouvernement de la Zambie, l'honorable ministre a-t-il l'intention de demander au gouvernement de la Rhodésie, qui est accusé, dans les circonstances, de nous faire parvenir sa version des faits, étant donné que le pays coupable de l'assassinat accuse lâchement un pays qui n'a jamais été mêlé à . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de l'honorable député, posée en ces termes, est tout à fait irrecevable. L'honorable député, en ce moment, ne pose pas une question mais fait une déclaration, et je crois que la question ne devrait pas être reçue. Par ailleurs, comme l'honorable député a fait des déclarations au cours de sa question, je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait avoir l'occasion d'y répondre.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député, le ministre des Affaires étrangères de Zambie rejette sur les autorités de la Rhodésie la responsabilité de la mort des deux jeunes filles. Nous poursuivons notre enquête auprès du gouvernement de la Zambie afin d'établir les faits.

[Français]

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que la Rhodésie est accusée par le gouvernement de la Zambie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il l'intention de demander la version des faits au gouvernement de la Rhodésie, afin de connaître les deux versions de l'affaire?